

## RÈGLEMENT

Le comité Haute-Garonne de la Ligue contre le cancer organise le 7 février 2021 la 3<sup>ème</sup> édition de la **Toulouse Onco Run**. Cette mobilisation n'est pas une compétition sportive mais un événement solidaire qui a avant tout pour objectif de réunir des fonds pour financer la recherche médicale contre le cancer en Haute-Garonne.

Le contexte de la crise sanitaire amène la Ligue à s'adapter et à proposer cette course sous un format dit « virtuel ». Les participants devront effectuer la distance qu'ils auront choisi depuis chez eux.

Ce document expose les modalités et règles à suivre dans le cadre de cette course. En vous inscrivant à la course, vous acceptez le règlement mis en place.

### **ARTICLE 1 : MODALITES**

- Date : dimanche 7 février 2021
- Epreuves : course ou marche 5km libre / 10 km course classée / cours de fitness connecté

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Tous les acteurs de ce challenge s'engagent sur le site : <https://www.toulouse-onco-run.fr/>

Les actualités de l'événement sont disponibles sur : <https://www.facebook.com/Toulouse-ONCO-Run-1933459120249093>

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au dimanche 7 février 2021 18h00**

Les participants peuvent enregistrer leurs performances du **lundi 1<sup>er</sup> février 00h01 jusqu'au dimanche 7 février 20h00**.

Tarif de l'engagement :

- **10 € pour le 10 km** + 1,20 € TTC par inscription pour les frais de gestion.
- **5 € pour le 5 km** + 0,99 € TTC par inscription pour les frais de gestion.
- **5 € pour le cours de fitness** + 0,99 € TTC par inscription pour les frais de gestion.

**L'intégralité des engagements (5€ ou 10€/participant) + les dons éventuels associés seront reversés à la Ligue contre le cancer de la Haute-Garonne. Les fonds sont destinés à soutenir la recherche médicale contre le cancer.**

Pour chaque don, un reçu fiscal sera édité et envoyé par courrier directement au donateur après l'événement.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

**⚠ Attention :** tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de bonne conduite disponible sur le site internet de l'opération. Les informations recueillies seront communiquées à la Ligue nationale contre le cancer à des fins d'émissions de reçus fiscaux.

Ces reçus sont uniquement pour les personnes qui résident sur le territoire français.

A l'issue de leur inscription, les participants reçoivent un email de confirmation.

Pour les participants au 10 km, le mail de confirmation intègre un lien qui leur sert à enregistrer le temps réalisé.

Les participants ont la possibilité de télécharger leur dossard et leur diplôme attestant de leur mobilisation et de leur performance.

### **ARTICLE 3 : ASSURANCE**

Tous les engagés déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Ce n'est pas une compétition, c'est une opération solidaire et tous les participants participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. L'activité physique demande un entraînement adapté et tous les participants doivent être en capacité physique de pouvoir réaliser la distance choisie.

En souscrivant à l'opération les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association Ligue nationale contre le cancer, organisatrice de l'événement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes les blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de l'opération **Toulouse Onco Run 2021**.

### **ARTICLE 4 : ANNULATION**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date ou d'annuler l'opération sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice.

En cas d'annulation et sans demande de remboursement faite par le participant, les frais d'inscription seront reversés à la Ligue contre le cancer.

### **ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE**

#### **UTILISATION D'IMAGE :**

Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération **Toulouse Onco Run 2021** ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **CNIL :**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse [cd31@ligue-cancer.net](mailto:cd31@ligue-cancer.net), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à LIGUE CONTRE LE CANCER – 5 avenue Irène Joliot Curie BP 33733 31037 Toulouse Cedex 1. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

#### **ARTICLE 6 : PROGRAMME**

Le participant a le choix parmi 3 épreuves : course 10 km classée, course ou marche 5 km libre, cours de fitness connecté

#### **ARTICLE 7 :**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et de la charte de bonne conduite 2021 et qu'il s'engage à respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.